PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2026
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

La réunion a débuté le 2 septembre 2026 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur DUSACQ Maxime.

Membres présents :
Mmes, MM BATILLAT Céline, DEFERT Marie-Annick, DUSACQ Maxime, EL MOKRETAR Marouane, GALLAND Delphine, GERARD Michel, GUILLAUMET Dominique, JEANTOT Jérôme, KERCKHOFFS Marie-Line, MAILLAT Jean-Marie, MULLER Betty, NARCY Fabienne, NOIROT Sylvette, VERRYDT Laurent

Membres absents représentés :

Mme LEBOUDEC Patricia	Pouvoir donné à Mme MULLER Betty
Mme MALORTIE Karine	Pouvoir donné à M EL MOKRETAR Marouane
M. PLENAT Sébastien	Pouvoir donné à M DUSACQ Maxime

Membres absents :
MM. FOUREUR Gaylord, SANTILLY Cédric

Secrétaire de séance : Monsieur JEANTOT Jérôme
Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2026_10_01 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires
2026_10_02 - Acquisition de parcelles de terrains
- Réalisation d'un prêt relais destiné au financement des travaux d'aménagement de la traversée de Chevillèle
2026_10_03 - Modification des modalités d'attribution et de revalorisation du montant des cartes-cadeaux de fin d'année attribuées au personnel communal et aux bénévoles.
2026_10_04 - Demande de subvention au conseil départemental de l'Aube
2026_10_05 - Reconduction de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
2026_10_06 - Reconduction de la Convention Territoriale Globale 2027-2031
2026_10_07 - Avis sur le projet de Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)
- Questions diverses

M. le Maire informe le conseil que le point n°3 prévu à l'ordre du jour est retiré. Un retard dans la loi sur l'eau ne permet pas d'entreprendre les travaux à Chevillèle au cours de cet automne. Ils sont reportés à l'année prochaine. Le prêt relais destiné à ces travaux ne présente plus la même urgence et ne sera peut-être pas nécessaire. **M. le Maire** ajoute que des travaux qui devaient être réalisés au cours de l'année 2027 pourront être avancés au cours de cette fin d'année 2026.

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal du précédent conseil est approuvé
13 voix pour
4 abstentions

2026_10_01 - Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rappelle que lors de la séance précédente, le conseil avait adopté les divers contrats d'assurances nécessaires pour la commune mais avait reporté celle relative au personnel car le centre de gestion avait souscrit une assurance qui pouvait englober l'ensemble des personnels du département, celle-ci étant plus avantageuse que celle que pourrait souscrire la commune pour ses personnels.
M. le Maire propose de retenir la 1ère des trois formules proposées à la commune et il précise les raisons de ce choix.
Ainsi le montant de l'assurance qui était de 11% de la masse salariale (soit environ 60 000 €) passe à 7,89 % (soit environ 45 000 €) soit une économie substantielle.

17 voix pour

2026_10_02 - Acquisition de parcelles de terrains

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire précise qu'il s'agit de l'achat de deux parcelles de terrains pour la voie douce qui doit être réalisée à Chevillèle. L'une de 56 m² située à l'angle des routes nationale et de Saint-Pouange, l'autre de quelques m² située au niveau de l'arrêt de bus scolaire. Compte tenu du coût du terrain (3,57 € le m²), la commune a proposé aux propriétaires d'acheter les terrains à l'euro symbolique, mais en contrepartie d'aménager les clôtures des terrains. La commune prendra à sa charge les frais notariés afférents à l'acquisition des terrains.

17 voix pour

- Réalisation d'un prêt relais destiné au financement des travaux d'aménagement de la traversée de Chevillèle

Cette délibération est reportée pour les raisons indiquées ci-dessus.

2026_10_03 - Modification des modalités d'attribution et de revalorisation du montant des cartes-cadeaux de fin d'année attribuées au personnel communal et aux bénévoles.

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rappelle que la commune offre chaque année des cartes cadeaux aux agents et bénévoles de la commune. Il propose pour cette année que le montant de la carte cadeau soit porté de 100 à 150 € pour les agents qui ont travaillé plus de 6 mois au cours de l'année et de 50 € à 75 € pour les agents qui ont travaillé moins de 6 mois. Il précise les conditions particulières pour obtenir cette carte cadeau.

17 voix pour

2026_10_04 - Demande de subvention au conseil départemental de l'Aube

RAPPORTE M. J.M. MAILLAT

M. J. M. MAILLAT rappelle que le département de l'Aube peut attribuer une subvention pour les aménagements et la sécurisation de la voirie sur les routes départementales, en l'occurrence celles menant à Saint-Pouange et à Laines aux Bois. Ceci concerne en particulier les bordures de trottoirs ainsi que l'arrêt de bus situé sur la RN77. La subvention peut se monter au maximum à 30% du montant des travaux

M. J. M. MAILLAT propose donc de solliciter du département une subvention de 30% du montant des travaux.

16 voix pour

1 abstention : Monsieur VERRYDT Laurent

2026_10_05 - Reconduction de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

RAPPORTEUR M. Le Maire

M. le Maire rappelle que lorsqu'une habitation n'est pas occupée, il est possible d'imposer la taxe foncière ou non. Elle a été appliquée jusqu'alors. **M. le Maire** rappelle que sur la commune il y a environ 10 à 15 maisons vacantes.

M. le Maire propose que cette taxe soit reconduite

17 voix pour

2026_10_06 - Reconduction de la Convention Territoriale Globale 2027-2031

RAPPORTEUR : Mme B. MULLER

Mme B. MULLER rappelle au conseil que la commune est signataire d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) depuis 2020. Elle précise qu'il s'agit d'un contrat de partenariat qui accompagne de façon plus souple la mise en œuvre concertée du projet de territoire sur les différents champs d'intervention de la CAF (enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation locale, logement, cadre de vie, accès aux droits...) dans un objectif de transversalité et de décloisonnement. Il fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Trois objectifs ont été retenus dans le cadre de cette convention :

- recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
- maintenir un accueil accessible et adapté aux besoins des familles et des jeunes ;
- maintenir un accueil de qualité des enfants en situation de handicap.

Elle indique que ces objectifs sont détaillés en annexe et précise que les signataires de cette convention sont les collectivités qui portent un équipement du champ de l'Enfance/Jeunesse et bien sûr la CAF ainsi que la MSA.

Des groupes de travail associant le SAJE, la CAF et la MSA assureront le suivi de cette convention.

Il est donc proposé au conseil de renouveler la Convention territoriale Globale pour 5 ans à compter du 01/01/2027.

17 voix pour

2026_10_07 - Avis sur le projet de Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR)

RAPPORTEUR : M. M. GÉRARD

M. GÉRARD rappelle que le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)** a pour objectif de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires, tout en assurant la conservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux.

Il précise que le département de l'Aube a adopté son PDIPR le 20 décembre 1988 et que ce plan n'ayant jamais été mis à jour, ne correspond plus à la réalité du terrain.

Le département a donc décidé, par délibération en date du 19 octobre 2020, d'engager sa révision

Une 1ère version du projet de plan révisé a été élaborée et approuvée par l'Assemblée départementale le 31 mars 2025. Elle est présentée en annexe 1.

La cartographie des itinéraires de cette 1ère version figure en annexe 2.

Ce plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune, sur voies publiques ou appartenant au domaine privé de la commune. Aussi le Conseil départemental sollicite l'avis du Conseil municipal sur le projet de plan réactualisé.

Après cette étape, le Département sollicitera de nouveau la commune pour d'autres démarches de la procédure et plus particulièrement :

- le recueil des conventions d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage avec les propriétaires privés ou publics, autres que les communes, de chemins figurant dans cette 1ère version du projet de plan révisé ;
- l'inscription des chemins ruraux à inscrire à cette 1ère version du PDIPR révisé (délibération communale).

Une fois ces phases de consultation et de recueil terminées, et après modifications éventuelles susceptibles d'en résulter, la 1ère version du plan révisé sera adoptée par délibération départementale selon les modalités définies par l'Assemblée départementale du 31 mars 2025. Ce plan remplacera alors le PDIPR voté en 1988 et rendra caduques toutes les délibérations communales s'y référant.

Il est donc demandé au conseil

- d'émettre un avis favorable sur cette 1ère version du PDIPR donnée en annexe ;
- de prendre acte des modalités de révision de cette 1ère version.

17 voix pour

Informations diverses

1. **Rentrée scolaire**

M . le Maire informe le Conseil qu'elle s'est déroulée normalement. Il y a une légère baisse des effectifs avec au total 198 élèves, ce qui entraîne également une baisse des effectifs à la cantine et en périscolaire.

2. **Projet éducatif**

Mme B. MULLER rappelle que la commune a élaboré le projet éducatif pour le mandat qui s'ouvre dont elle donne les grandes lignes. Elle précise que le SAJE devra, chaque année, proposer un projet pédagogique.

3. **Travaux à Chevillèle**

M. J.M. MAILLAT fait le point sur l'état des travaux à Chevillèle. Ceux-ci ont commencé avec un peu d'avance.

4. **Journée des associations**

Elle aura lieu le samedi 10 octobre. M. le Maire informe le conseil qu'une nouvelle association en lien avec un groupe de musique devrait voir le jour prochainement et que le club de tennis qui est en sommeil actuellement devrait être bientôt relancé. `

5. **Antenne**

Il y a une audience le 15 septembre au tribunal administratif à laquelle le maire se rendra.

6. **Toit de la Mairie**

Il y a des infiltrations dans la toiture qu'il faudrait pouvoir réparer avant l'hiver.

7. **Ancienne école de Lépine**

La toiture est en mauvais état. Le coût de sa remise en état est de 40 000 €. M. le Maire estime qu'il ne faudrait pas laisser le bâtiment se détériorer. Son utilisation ultérieure est à étudier.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Monsieur JEANTOT Jérôme
Secrétaire de séance

Monsieur DUSACQ Maxime,
Maire

Mairie de Saint Germain (Aube)